

L'actualité prioritaire de nos adhérents

Flash du 07/11/2022

A la suite de la réunion CPPNI d'**octobre 2022** concernant la branche des Commissaires de Justice, voici ce qu'il faut retenir :

Où en est votre future convention collective (CCN) ?

Nous n'avons toujours pas signé le bloc 1 (dispositions de bases) de la future convention collective. La CFDT, la CGT, FO et la CFTC se sont positionnées « **contre** », l'UNSA **réserve sa voix**.

Notre opposition à la signature de ce bloc est justifiée par la mention d'une date butoir pour la fin du bénéfice de l'AFC (allocations fin de carrière). Il est à noter qu'aucune date butoir n'est prévue pour les autres dispositions... La CFDT refuse de signer en l'état un texte qui intègre une clause non prévue précédemment selon laquelle, en l'absence d'accord sur l'AFC le 30 septembre, 2023 tout tomberait.

Le collège patronal a indiqué revenir vers nous d'ici le 7 novembre 2022 avec une nouvelle rédaction concernant cette clause, toujours avec une date butoir, mais qui protégerait les salariés avec beaucoup d'ancienneté en leur assurant le bénéfice de l'AFC actuelle.

Les organisations syndicales en charge de défendre les salariés se sont engagés à répondre pour le 14 novembre au plus tard afin d'envisager une signature le 16 novembre.

L'AFC sera par la suite le premier sujet sur lequel nous débattons.

Affaire à suivre...

Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées ...

Vous pourrez contacter directement André Parker ou Jérôme Bourrin, nos mandatés dans votre branche, par mail, sur son adresse : a.parker@snpj-cfdt.fr ou j.bourrin@snpj-cfdt.fr